

PROJET DE POLITIQUE FAMILIALE VILLE DE LONGUEUIL



Le 16 août 2005

Coordination de la démarche d'élaboration

Georges Bertrand/ Chef de division du développement et de la concertation loisir, culture et
Daniel Décary vie communautaire

Jacques Archambault Chef de service du développement et de la concertation loisir, culture et
vie communautaire

Recherche, rédaction et mise en page

Denis Guérin Conseiller au développement de la politique familiale

Révision de texte

Colette Bédard Carrefour action municipale et famille

Brigitte Lépine Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie

Production

Service du développement et de la concertation loisir, culture et vie communautaire
Direction générale adjointe des services aux citoyens

Pour plus d'information, communiquer avec:

Denis Guérin
Conseiller au développement de la politique familiale
Téléphone: (450) 463-7100 poste 3039
Télocopie: (450) 445-7650
Courriel: denis.guerin@ville.longueuil.qc.ca

Remerciements

La Ville de Longueuil tient à remercier tous les partenaires, les membres du comité d'orientation et les familles qui ont contribué à alimenter et enrichir cette politique. Leur précieuse collaboration a été essentielle au succès de la démarche.

Note : La forme masculine est utilisée dans le seul but d'alléger le texte et comprend la forme féminine sans aucune discrimination.

MOT DU MAIRE

À venir

MOT DE LA PRÉSIDENTE

À venir

TABLE DES MATIÈRES

Mot du maire.....	3
Mot de la présidente.....	4
Préambule.....	6
Le comité d'orientation famille : sa composition, son mandat.....	7
Longueuil, le résultat d'une histoire récente.....	8
L'action famille à Longueuil : riche d'un passé et tournée vers l'avenir.....	9
La définition de la famille.....	10
Le portrait des familles longueuilloises.....	11
Les cycles de vie de la famille.....	17
La mission de la politique.....	17
Le but de la politique.....	17
La famille, le milieu, la municipalité : porteurs de valeurs.....	18
Les principes directeurs.....	19
Les acteurs interpellés.....	20
La famille, la communauté locale et la municipalité : des rôles à reconnaître.....	21
Les attentes des familles : le langage de la politique.....	22
Les axes d'intervention : une réponse aux attentes des familles.....	22
<i>Le soutien à la vie quotidienne des familles.....</i>	<i>22</i>
<i>L'enrichissement du milieu de vie des familles.....</i>	<i>24</i>
<i>L'information et la promotion : au service des familles.....</i>	<i>27</i>
<i>L'accessibilité : au service des familles.....</i>	<i>28</i>
<i>La participation citoyenne : par et pour les familles.....</i>	<i>30</i>
<i>Le soutien à l'action communautaire.....</i>	<i>31</i>
La mise en œuvre de la politique.....	32
Conclusion.....	33
Bibliographie.....	34
Annexe 1 - Le comité d'orientation famille.....	37

PRÉAMBULE

Les multiples réalités vécues par les familles d'aujourd'hui représentent un défi de taille pour l'ensemble de la société. La nécessité d'agir est impérative et doit s'appuyer sur tous les acteurs du milieu pour aspirer à des résultats durables et efficaces. En tant que niveau de gouvernement le plus près du vécu des familles, la municipalité est la plus apte à avoir une influence bénéfique sur la qualité du milieu de vie de celles-ci.

La réorganisation municipale menant à la création de la nouvelle ville de Longueuil constitue une excellente opportunité pour la Ville de réaffirmer son engagement envers les familles et d'initier une démarche unificatrice et mobilisatrice qui favorisera une action concertée pour le mieux-être des familles.

Cette politique constitue l'aboutissement d'une démarche de recherche, de réflexion et de consultation impliquant des familles, des élus municipaux des représentants de l'administration municipale, du milieu communautaire et du milieu institutionnel.

Cette politique comporte **six sections**. **Dans un premier temps**, elle fait la présentation de certains événements qui ont marqué l'histoire récente de la municipalité. Elle présente également les principaux faits qui ont ponctué le processus d'élaboration de la politique. **La deuxième section** aborde, quant à elle, la définition de la famille et son cycle de vie. Elle permet également de situer la famille longueuilloise dans son contexte sociodémographique et socioéconomique. **La troisième section** définit les grands fondements de la politique en présentant la mission, le but, les valeurs et les principes qu'elle préconise. **La quatrième section** permet de bien situer les principaux acteurs qui sont interpellés par cette politique et de définir leurs rôles. **La cinquième section** représente le coeur de cette politique. Elle propose un langage innovateur composé de six axes d'intervention orientés vers les attentes des familles. C'est sur la base de ces six axes que seront abordés les orientations et les objectifs retenus. Pour terminer, **la sixième section** porte sur les moyens qui seront mis de l'avant pour assurer la mise en oeuvre de la politique.

LE COMITÉ D'ORIENTATION FAMILLE: SA COMPOSITION, SON MANDAT

Le comité d'orientation famille constitue la structure de concertation mise en place dans le cadre de la démarche d'élaboration de la politique familiale. Elle réunit à la même table des élus, des représentants de l'administration municipale et du milieu communautaire. Elle assure également une représentation des arrondissements de Longueuil, Saint-Hubert et Greenfield Park. Nous y retrouvons aussi des personnes ressources reconnues pour leur expertise en matière de questions familiales. Ainsi composée, cette structure assure une action concertée représentative du milieu qui contribue à l'appropriation et à la légitimité de la politique familiale. (voir annexe 1 pour la composition détaillée du comité d'orientation)

Le comité d'orientation a été mis sur pied par la commission des loisirs, des sports et du développement communautaire pour **assurer la réalisation de la politique familiale**. À cette fin, le comité s'est donné le mandat suivant :

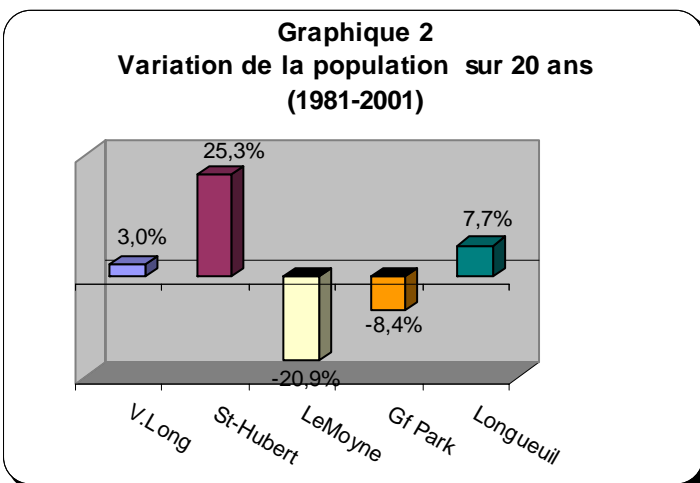
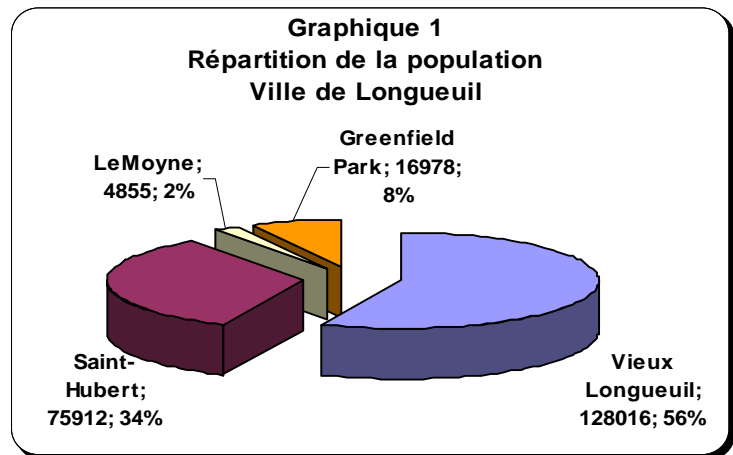
- Coordonner les travaux relatifs à l'élaboration de la politique
- Statuer sur les enjeux et les priorités d'action de la politique
- Promouvoir la politique familiale dans la communauté
- Encourager la vision familiale dans les dossiers municipaux
- Veiller à la mise en place d'un cadre d'actualisation de la politique et du plan d'action (mise en œuvre, suivi et évaluation)
- Susciter une action concertée
- Assurer la mise en place d'une démarche de consultation démocratique
- Assurer l'adhésion des principaux acteurs « famille » à la démarche
- Encourager le tissage des liens de réseautage entre les différents acteurs impliqués dans la démarche

LONGUEUIL, LE RÉSULTAT D'UNE HISTOIRE RÉCENTE

Le 1^{er} janvier 2002, la nouvelle Ville de Longueuil est créée à partir du regroupement des anciennes villes de Boucherville, Brossard, Greenfield Park, LeMoynes, Longueuil, Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-Hubert et Saint-Lambert.

Suite aux résultats des référendums du 20 juin 2004 tenus dans le cadre de la réorganisation territoriale de certaines municipalités (loi 9), les frontières de la Ville étaient redéfinies. Dès lors, Longueuil sera constitué des arrondissements de Greenfield Park, Saint-Hubert et du Vieux-Longueuil, incluant l'ancien territoire de Ville LeMoynes. Cette nouvelle configuration, en vigueur le 1^{er} janvier 2006, fera de la municipalité de Longueuil la cinquième plus grande ville du Québec sur le plan de la population avec quelque 230 000 habitants.

Selon les données du dernier recensement (2001), la population totale de la nouvelle Ville de Longueuil s'établissait à **225 761 habitants** répartis dans quatre arrondissements.



Sur une période de 20 ans, soit de 1981 à 2001, la population de Longueuil s'est accrue de 7,7 % passant de 209 557 à 225 761. Pour cette même période, la province affichait une croissance de 12,4 %.

L'ACTION FAMILLE À LONGUEUIL : RICHE D'UN PASSÉ ET TOURNÉE VERS L'AVENIR

Riche d'un passé

Avant la création de la nouvelle Ville de Longueuil, les anciennes villes, aujourd'hui devenues des arrondissements, avaient démontré une grande préoccupation pour la famille, qui se traduisait par différents programmes et activités. De façon plus officielle, les anciennes villes de Longueuil et Saint-Hubert avaient adopté leur politique familiale au cours de la même année (1994). Pour ce qui est de LeMoynes, une démarche avait été initiée en 2001 lors de sa fusion à Saint-Lambert. Cependant, le processus a été interrompu avant l'adoption officielle de la politique.

Dès sa première année d'existence en 2002, les nombreuses actions mises de l'avant par la nouvelle Ville ainsi que par les organismes communautaires présents sur son territoire témoignent d'un dynamisme et d'une très grande préoccupation en regard de la famille. Entre autres, Longueuil procédait à la nomination d'une responsable des questions familiales, Johane Fontaine Deshaies, conseillère municipale, et s'engageait comme ville hôte à accueillir, en mai 2003, la conférence Nord-Amérique sur la famille. Conjugée à un contexte favorable, cette conférence a initié le « momentum » qui allait mener la Ville à entreprendre une démarche d'élaboration d'une politique familiale.

Tournée vers l'avenir

La politique familiale n'a pas été élaborée en rupture avec le passé, mais dans une perspective évolutive qui tient compte à la fois des éléments problématiques à résoudre et des acquis pour baliser son développement futur.

Les étapes préalables à l'élaboration de la politique

- Le 20 mai 2003, le conseil municipal autorisait l'élaboration d'une politique familiale et approuvait la présentation d'une demande de soutien financier et technique au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille pour l'élaboration de la politique.
- Le 23 mars 2004, le comité exécutif approuvait le protocole d'entente à intervenir entre la Ville et le ministère en rapport au soutien financier et technique accordé pour la démarche.
- Le 28 avril 2004, la tenue d'une conférence de presse annonçait officiellement l'engagement de la municipalité dans l'élaboration d'une politique familiale.

Le processus d'élaboration de la politique

Le 20 septembre 2004, le comité d'orientation famille se réunissait pour la première fois afin d'amorcer officiellement la mise en chantier de la politique familiale. Le processus comportait douze (12) phases successives échelonnées sur une période de 13 mois. Au cours de cette période, les membres du comité se sont réunis à plusieurs reprises pour statuer sur les enjeux, les orientations et les objectifs à préconiser.

Le processus consultatif: un gage de représentativité, d'appropriation et de légitimité

Au même titre que la structure de concertation, la mise en place d'un processus consultatif se voulait essentielle à la légitimité de la politique. Le processus s'appuyait sur quatre (4) sessions consultatives qui se sont insérées à des moments stratégiques au cours du processus d'élaboration de la politique. Les pistes de réflexion recueillies lors de chacune des sessions sont

venues compléter celles déjà recueillies lors des rencontres tenues avec le comité d'orientation et ont permis à la politique d'évoluer et de se définir dans un souci de représentativité du milieu.

La première session, tenue en novembre et décembre 2004, avait pour objectif de dresser le profil de l'intervention de la municipalité et des organismes du milieu en faveur des familles. Pour ce faire, un questionnaire a été distribué à trois groupes d'acteurs : dix (10) organismes du milieu réputés pour leur implication auprès des familles, les différents services municipaux (cinq (5) services corporatifs et trois (3) services d'arrondissement) et pour achever ce portrait, les deux organismes « paramunicipaux » soit l'Office municipal d'habitation de Longueuil et le Réseau de transport de Longueuil ont été invités à compléter le questionnaire.

Lors de la deuxième session, tenue le 17 mars 2004, il a été proposé à environ 70 participants issus des milieux communautaire, institutionnel et municipal, une réflexion collective sur les priorités et les interventions novatrices à mettre en place pour répondre aux besoins des familles longueilloises.

La troisième session avait pour but d'améliorer la compréhension des attentes exprimées par les familles et à recueillir des pistes d'intervention correspondant à leurs préoccupations. À cet effet, deux (2) groupes focus ont été tenus le 13 mai 2005 et par la suite, un questionnaire a été distribué à plusieurs familles.

La quatrième session consultative qui se tiendra le 30 août prochain, invite la population à réagir au projet de politique familiale. De plus, la population ainsi que les organismes du milieu sont invités à déposer un mémoire.

À la suite de cette consultation publique, le projet de politique devra être approuvé par le conseil municipal et son lancement est prévu pour octobre 2005.

LA DÉFINITION DE LA FAMILLE

Sous l'effet de plusieurs tendances dictées par la situation sociale, économique ou politique, la famille a subi de nombreux changements au cours des dernières décennies si bien qu'aujourd'hui elle ne peut plus être identifiée seulement au modèle traditionnel représenté par un père, une mère et des enfants.

Au-delà des débats que suscite le concept « famille », la définition retenue aux fins de cette politique témoigne d'une vision inclusive, non restrictive et du caractère évolutif de la famille.

« La famille est une entité sociale qui a sa propre identité. Caractérisée principalement par une prise en charge d'enfants par un ou des adultes, elle constitue le premier lieu d'apprentissage, de développement et de socialisation des personnes qui la composent. Elle prend forme et évolue dans une relation d'interdépendance et de soutien qui se manifeste au cours d'une vie et à travers les générations. Cette relation s'inscrit dans diverses réalités familiales en se fondant sur des liens multiples et variés. »

LE PORTRAIT DES FAMILLES LONGUEUILLOISES

Le présent portrait permet de mettre en évidence certains constats qui rendent compte de cette réalité vécue par les familles longueuilloises. En se penchant sur certains indicateurs démographiques et économiques, on constate que Longueuil et ses arrondissements n'échappent pas à plusieurs réalités et préoccupations sociales qui touchent les familles d'aujourd'hui.

Avant de débiter, il est important de faire deux précisions :

- les données présentées dans cette section ont été traitées afin de respecter notre définition de la famille, en ce sens **qu'elles impliquent la présence d'au moins un enfant et ce peu importe la structure familiale** (couple marié ou vivant en union libre).
- Les statistiques concernant la monoparentalité doivent être interprétées avec prudence. Selon Statistique Canada, la famille monoparentale est définie comme étant « *un parent seul (peu importe son état matrimonial) demeurant avec au moins un enfant dans le même logement.* » Dans le contexte actuel où la structure familiale peut prendre de multiples formes, cette définition soulève plusieurs interrogations d'ordre statistique. Mentionnons également que le phénomène de la monoparentalité comporte des réalités sociologiques que les statistiques ne décrivent que partiellement.

La population : une tendance au vieillissement

Tout comme le Québec, Longueuil n'échappe pas au phénomène du vieillissement de la population. Ainsi, pour la période de 1996 à 2001, le poids démographique des personnes âgées de 65 ans et plus affichait une croissance de 16 %, alors que pour l'ensemble du territoire québécois, ce pourcentage était de 12 %. Quoique plus marqué dans les arrondissements de Saint-Hubert et du Vieux-Longueuil, on observe le même phénomène de vieillissement de la population dans l'ensemble des arrondissements. On constate également que le groupe de la population en âge de former des familles (25-40 ans) affichait une décroissance de 16 %.

Tableau 1
Répartition de la population selon les groupes d'âge
Année 2001

Tranche d'âge	Longueuil			Québec		
	Nb	%	Var 1996-2001	Nb	%	Var 1996-2001
65 ans et plus	24850	11%	15,8%	959820	13%	11,5%
40 à 64 ans	81155	36%	11,7%	2510785	35%	13,2%
25 à 39 ans	48105	21%	-15,8%	1525805	21%	-12,3%
10 à 24 ans	45530	20%	-1,2%	1408060	19%	0,0%
9 ans et moins	26100	12%	-13,2%	832995	12%	-8,7%

Source: Statistique Canada, recensement du Canada 1996 et 2001, profil des communautés

Le vieillissement de la population est un phénomène qui, à de multiples égards, conditionne la réalité de la vie familiale. À cet effet, on peut faire référence à la pression exercée sur les aidants naturels. On peut également aborder ce phénomène sous l'angle de l'aménagement des espaces de vie et faire référence aux concepts de maisons intergénérationnelles et de maisons partagées qui se veulent des modes d'habitation de plus en plus recherchés par les familles.

De façon générale, ce phénomène annonce une demande accrue de services à l'intention des groupes plus âgés. Il sera donc important de veiller à ce que l'offre de services ne se fasse pas au détriment des intérêts de la famille et principalement des jeunes familles, mais qu'on y voit une opportunité de favoriser l'intégration de l'ensemble des groupes d'âge dans une dynamique familiale.

La famille : une diversité de structure

Les familles d'aujourd'hui se présentent sous de multiples structures. Elles sont biparentales, mariées ou en union libre, monoparentales, élargies, reconstituées ou homoparentales. Selon les données du recensement 2001, on relève qu'environ une famille québécoise sur dix est recomposée.

Entre 1996 et 2001, Longueuil a vu le nombre de ses familles avec enfant(s) passer de 43 310 à 41 260 soit une diminution de 5 %. Selon les données du recensement de 2001, 69 % d'entre elles étaient biparentales alors que 32 % (12 985) étaient monoparentales.

Au niveau de la monoparentalité, on constate qu'entre 1996 et 2001, Longueuil a connu une croissance de 2,41 % tandis que le Québec affichait une augmentation de la monoparentalité beaucoup plus significative (8,45 %).

Cependant, il faut demeurer prudent, car sans prétendre à la généralisation, les 12 985 familles monoparentales dénombrées sur le territoire demeurent un groupe porteur de nombreuses problématiques telles la pauvreté et l'exclusion sociale. De plus, les nombreux commentaires recueillis dans le milieu nous rappellent que la monoparentalité est un phénomène croissant qui doit faire l'objet d'une attention particulière et soutenue de la part de l'ensemble des intervenants.

Tableau 2
Répartition des familles selon la structure familiale
Année 2001

	Longueuil		Montérégie		Québec	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Le nombre de familles	41260	100%	233410	100%	1267815	100%
Familles monoparentales	12985	31,5%	56480	24,2%	335590	26,5%
Familles mono (Homme)	2335	18,0%	11780	20,9%	68025	20,3%
Familles mono (Femme)	10645	82,0%	44715	79,2%	267570	79,7%
Familles biparentales	28270	68,5%	176920	75,8%	932220	73,5%

Source: Statistique Canada, recensement du Canada 2001, profil des communautés

La taille des familles: des enfants moins nombreux

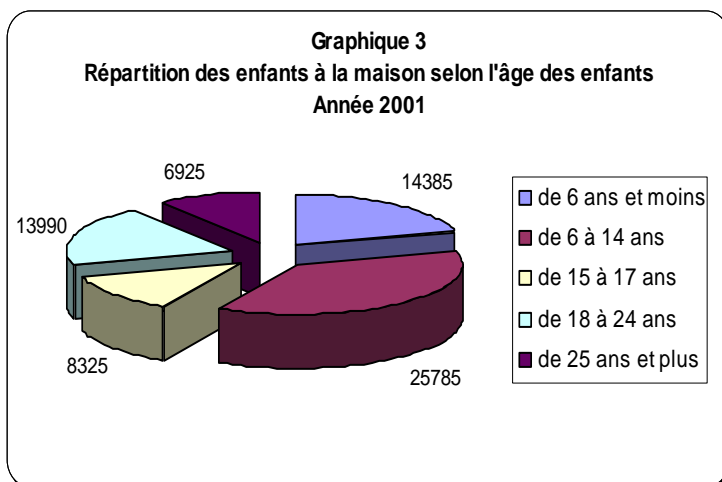
La réduction de la taille des familles n'est pas un sujet nouveau au Québec. Selon les données du dernier recensement (2001), on constate que Longueuil n'a pas échappé à ce phénomène. Ainsi, le nombre d'enfants par famille se situait autour de 1,68 enfant comparativement à 1,73 pour le Québec.

Tableau 3
Le nombre de familles selon le nombre d'enfants à la maison
Année 2001

	Longueuil		Québec	
	Nb	%	Nb	%
Le nombre de familles	41260	100,0%	1267815	100,0%
avec 1 enfant	19895	48,2%	590625	46,6%
avec 2 enfants	15850	38,4%	486720	38,4%
avec 3 enfants et plus	5505	13,3%	190470	15,0%
Nombre moyen d'enfant	1,68		1,73	

Selon le recensement de 2001, la Ville de Longueuil dénombrait 69 415 enfants vivant à la maison. La majorité d'entre eux (37 %) avaient entre 6 et 14 ans alors que 21 % étaient âgés de moins de 6 ans.

Un regard sur les variations observées entre 1996 et 2001 permet de constater une décroissance de 5 % du nombre d'enfants. Ce sont les enfants dont l'âge est inférieur à 6 ans qui ont vu leur nombre décroître le plus (-20 %) alors que la croissance la plus significative revient aux jeunes adultes de 25 ans et plus qui ont fait le choix de prolonger leur séjour dans le nid familial (4 %).



Le niveau de scolarité

Le niveau de scolarité est un déterminant important qui conditionne souvent le niveau de vie des familles. Un faible niveau de scolarité est souvent synonyme de précarité financière des familles et surtout des jeunes familles. L'éducation revêt d'autant plus d'importance dans le contexte actuel où dans plusieurs secteurs d'activités une bonne formation constitue un préalable à l'embauche.

Selon les données du recensement de 2001, on observe que 15 % de la population âgée de 15 ans et plus vivant à Longueuil avait atteint un niveau de scolarité inférieur à la 9^e année et 47 % de celle-ci avait atteint la treizième année. Ces résultats sont pratiquement similaires à ceux de la population québécoise.

Le décrochage scolaire¹

Le décrochage scolaire est une préoccupation partagée par l'ensemble de la société. Malgré les efforts entrepris pour contrer ce phénomène, le taux de décrochage scolaire demeure élevé et ce, dans une proportion plus grande chez les garçons. Selon les données du ministère de l'Éducation, le taux de décrochage des jeunes garçons qui fréquentaient la commission scolaire Marie-Victorin n'a cessé de s'accroître passant de 35,1 % à 41,6 % de 1999 à 2002. Pour ce qui est des jeunes filles, on observe une certaine stabilité au cours de cette même période. On remarque aussi que le taux de décrochage pour l'ensemble du Québec était inférieur à celui de la commission scolaire Marie-Victorin, tant pour les garçons que pour les filles.

Tableau 4
Évolution du taux de décrochage scolaire selon le sexe

	Commission scolaire Marie-Victorin			Commission scolaire Riverside			Québec		
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	1999-2000	2000-2001	2001-2002	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Taux de décrochage	30,8%	33,8%	33,8%	21,3%	23,1%	21,8%	23,9%	24,3%	25,0%
Masculin	35,1%	40,7%	41,6%	25,9%	28,7%	25,9%	30,3%	30,4%	31,7%
Féminin	26,5%	26,6%	26,3%	16,7%	17,6%	17,7%	17,6%	18,3%	18,6%

Source: Ministère de l'éducation, Banque de cheminement scolaire (BCS)

¹ Ces données ont été comptabilisées par le ministère de l'Éducation du Québec. Les statistiques présentées font état de la situation qui prévaut dans l'ensemble des deux commissions scolaires présentes sur le territoire lesquelles débordent du territoire de la nouvelle ville de Longueuil.

La famille et la diversité ethnoculturelle

Le paysage ethnoculturel de la Ville de Longueuil se transforme et se diversifie. Ainsi, entre 1991 et 2001, 20 330 Immigrants ont choisi de s'établir à Longueuil. Selon le dernier recensement (2001), on observe que 9 % de la population de Longueuil est issue de l'immigration, comparativement à 5,7 % pour la Montérégie. Ces nouveaux arrivants sont souvent porteurs de coutumes, de valeurs et de besoins qui impliquent un mode de vie familiale différent de ce qui est vécu par la société d'accueil.

La diversité culturelle des familles de même que la différence basée sur l'origine ethnique ou autres facteurs distinctifs constituent des avantages susceptibles de favoriser l'enrichissement collectif. L'ouverture à cette différence devrait se traduire par des initiatives visant à améliorer la connaissance des valeurs et du mode de fonctionnement des familles des différentes communautés culturelles présentes à Longueuil.

La situation financière des familles

La situation financière est considérée comme une dimension importante de la vie quotidienne des familles. À plusieurs égards, les revenus dont disposent les parents déterminent les conditions de vie des familles. Citons, à cet effet, les impacts d'un faible revenu sur l'accessibilité aux services de première nécessité tels la nourriture et le logement, sans oublier les contrecoups de la pauvreté sur l'exclusion sociale et la discrimination.

Le revenu des familles²

De façon générale, on constate que la période de 1996 à 2001 a donné lieu à une augmentation du revenu moyen des familles tant biparentales que monoparentales.

Tableau 5
Évolution du revenu moyen des familles selon la structure familiale

	Longueuil		Québec	
	2001	1996	2001	1996
Revenu familial moyen	55 695,00 \$	46 632,75 \$	61 733,00 \$	49 261,00 \$
Revenu moyen famille biparentale	61 636,50 \$	51 149,75 \$	66 515,00 \$	53 192,00 \$
Revenu moyen famille monoparentale	35 507,25 \$	27 840,75 \$	35 819,00 \$	N/D
Revenu moyen mono (Homme)	43 606,00 \$	39 404,00 \$	48 010,00 \$	38 466,00 \$
Revenu moyen mono (Femme)	32 682,00 \$	25 577,50 \$	34 701,00 \$	26 157,00 \$

Source: Statistique Canada, recensements du Canada 1996 et 2001, profil des communautés

² Les statistiques relatives au revenu moyen des familles n'ont pu faire l'objet d'un traitement afin de prendre en considération notre conception de la famille. Conséquemment, les données présentées font référence à la famille telle que définie par Statistique Canada, laquelle définition précise qu'une famille est formée d'un couple (marié ou en union libre), avec ou sans enfants ou d'un adulte vivant seul avec au moins un enfant dans le même logement. Un couple vivant en union libre peut être de sexe opposé ou de même sexe.

Les familles à faible revenu

Malgré cette augmentation du revenu moyen des familles, soulignons que plusieurs parmi celles-ci ont de la difficulté à subvenir à leurs besoins. En effet, en 2002, pour l'ensemble du territoire de l'agglomération de Longueuil, on observe qu'approximativement 7 700 familles étaient considérées à faible revenu. Les mêmes résultats démontraient que la pauvreté touche, dans une proportion plus grande, les familles monoparentales.

Tableau 6
Les familles à faible revenu
Selon le nombre d'enfants et la structure familiale

	Agglomération Longueuil			Montérégie			Québec		
	Nb	%	Variation 1998-2002	Nb	%	Variation 1998-2002	Nb	%	Variation 1998-2002
Total des familles à faible revenu avec enfant(s)	7700	100,0%	4,9%	23110	100,0%	5,6%	159080	100%	9,9%
Les familles biparentales à faible revenu									
Famille biparentale avec enfant(s)	3320	43,1%	8,1%	8980	38,9%	0,2%	67020	42%	10,8%
avec 1 enfant	1220	15,8%	3,3%	3130	13,5%	-7,4%	25440	16%	9,0%
avec 2 enfants	1170	15,2%	2,1%	3180	13,8%	-4,2%	22800	14%	6,3%
avec 3 enfants et +	930	12,1%	24,0%	2670	11,6%	18,1%	18780	12%	19,7%
Les familles monoparentales à faible revenu									
Famille monoparentale avec enfant(s)	4380	56,9%	2,6%	14130	61,1%	9,4%	92060	58%	9,2%
avec 1 enfant	2360	30,6%	-6,3%	7180	31,1%	-0,3%	48960	31%	1,3%
avec 2 enfants	1300	16,9%	10,0%	4400	19,0%	15,2%	27450	17%	15,8%
avec 3 enfants et +	720	9,4%	26,0%	2550	11,0%	34,2%	15650	10%	27,9%
Total des familles à faible revenu sans enfant	2110		21,3%	6490		21,3%	51220		24,4%

Source: Institut de la statistique du Québec, profil des communautés, MRC et territoires équivalents, région Montérégie

On constate également une progression significative de la pauvreté au niveau des familles de trois (3) enfants et plus. Cette augmentation est également observable en Montérégie ainsi que sur l'ensemble du territoire québécois.

L'ensemble des constats relevés jusqu'à maintenant confirme ce que plusieurs intervenants du milieu s'accordent à dire : la pauvreté touche davantage les jeunes familles et principalement les familles monoparentales. Lorsqu'on y ajoute une femme comme chef de famille, la présence de trois enfants et plus et une faible scolarité, tous les facteurs susceptibles de créer une situation de pauvreté, voire d'extrême pauvreté, sont réunis.

Mentionnons également que certaines situations vécues par les familles telles la perte d'un emploi, une période de chômage qui se prolonge, une rupture conjugale ainsi qu'une période d'intégration vécue par de nombreux immigrants, sont autant de conjonctures qui, bien que temporaires, marquent de plus en plus le vécu des familles et ont pour effet de plonger un nombre croissant de celles-ci dans la pauvreté.

L'activité professionnelle des parents : sous le signe de la précarité

Malgré une baisse du taux de chômage, plusieurs réalités relatives au marché du travail ont pour effet de maintenir les familles dans une situation de précarité financière : mentionnons à cet effet la prolifération du travail atypique qui, au cours des 20 dernières années, a modifié considérablement la dynamique du travail. On estime que trois emplois sur quatre créés au cours de cette période sont considérés atypiques. On note également qu'entre 1975 et 1995, le travail à temps partiel dit involontaire a augmenté de 524 %³ et que cette

³ Denis Matte; Domenico Baldino; Réjean Courchesne, L'évolution de l'emploi atypique au Québec, Québec, ministère du Travail, (1998), cité dans le rapport 2003-2004 sur la situation et les besoins des familles et des parents, Conseil de la famille et de l'enfance, janvier 2004, p. 16

tendance semble se maintenir. Le travail autonome et les emplois à durée déterminée sont également au nombre des réalités qui affectent la vie des familles, surtout les femmes, les jeunes adultes et les parents de jeunes enfants. Afin de contrer cette précarité, il n'est pas rare de voir certains parents cumuler plus d'un emploi pour équilibrer le budget familial. Ces réalités du marché du travail mettent en évidence les nombreuses difficultés avec lesquelles les parents d'aujourd'hui doivent composer pour concilier leur vie professionnelle avec leur vie familiale.

Le logement

Selon les données du dernier recensement (2001), 48 % des ménages sont locataires alors que 52 % sont propriétaires. C'est surtout dans les arrondissements du Vieux-Longueuil et LeMoynes que la proportion de locataires est la plus élevée, soit 59 % et 72 % respectivement.

Selon l'Office municipal d'habitation de Longueuil, la Ville n'a pas échappé à la pénurie de logements locatifs observable dans plusieurs grandes villes du Québec. Cette pénurie n'est pas sans effets sur les familles. Les augmentations de loyer répétées ont eu pour effet d'accentuer la pression sur le budget familial contraignant ainsi un nombre croissant de familles à se tourner vers des programmes d'aide ou à se loger dans des logements souvent inadéquats, voire insalubres.

À cette difficulté économique s'ajoute le phénomène de la discrimination à l'égard de certaines familles locataires, sur la base du niveau et de la source du revenu, de l'origine ethnique, de l'âge des parents et des enfants, du type de famille et du nombre d'enfants. L'absence de données à cet effet ne doit pas atténuer l'importance de cette réalité plus que préoccupante.

L'exclusion sociale

Malgré l'absence de données statistiques sur le sujet, il apparaît que l'exclusion sociale est une réalité vécue par un nombre grandissant de familles. De façon générale, nous pouvons dire que l'exclusion se manifeste lorsqu'il y a rareté ou absence de relations qui permettent des contacts et des échanges.

Certaines populations sont plus exposées que d'autres à des situations d'isolement voire d'exclusion : les personnes âgées (cessation d'une activité professionnelle, décès des proches, départ des enfants) ; les femmes (difficile conciliation de la double insertion professionnelle et familiale, conséquences d'un divorce sur leur réseau social); les malades et handicapés (difficultés d'insertion sociale et professionnelle, mobilité difficile); les immigrants (rupture des liens sociaux et familiaux d'origine); les chômeurs (perte du réseau social lié à l'emploi). La pauvreté est également une cause qui a des effets non négligeables sur l'exclusion des familles.

L'exclusion n'est pas sans conséquence, elle prédispose à la fragilisation, à la précarisation et à la marginalisation des familles.

Une ville, des quartiers : plusieurs réalités

D'un point de vue géographique, la ville de Longueuil couvre un grand territoire. Dépendamment où notre regard se porte, on peut y observer de la pauvreté, de la défavorisation sociale et bien d'autres situations qui témoignent de réalités souvent problématiques pour les familles. Un portrait sociodémographique et socio-économique le plus complet possible pour chacun des secteurs se veut un préalable essentiel à une intervention bien ciblée. Cependant, il est important de mentionner que ce portrait présente des limites quand il s'agit de repérer à l'échelle locale la situation des familles et de les mettre en relation avec les actions. Ce portrait se veut davantage un complément à une réflexion. Il n'a certes pas pour but de remplacer l'expertise des intervenants du milieu, lesquels sont bien souvent mieux placés pour juger de la pertinence d'une intervention.

LES CYCLES DE VIE DE LA FAMILLE

La famille évolue et ses besoins et modes de fonctionnement sont en grande partie conditionnés par l'âge et le nombre d'enfants. Règle générale, les cycles de vie à l'intérieur de la famille débutent à la naissance du premier enfant pour se terminer au départ du dernier. Ils sont ponctués par le développement de l'enfant et l'acquisition progressive de son autonomie. La progression de l'enfant en milieu scolaire nous fournit un indicateur sur la nature de chacun de ces cycles; le préscolaire (0-5 ans), le primaire (6-11 ans) et le secondaire (12-17 ans).

Ainsi, lorsque les enfants sont jeunes, leurs déplacements sont étroitement liés à l'implication des parents. En grandissant, les enfants acquièrent une autonomie qui leur permet d'utiliser progressivement d'autres modes de transport, comme la bicyclette et, plus tard, le transport en commun. Le choix en matière d'activités de loisir suit également cette même logique. Ainsi, lorsque les enfants sont en bas âge, les possibilités d'activités sont restreintes et nécessitent la présence du parent. Plus l'enfant grandit, plus il sera en mesure de pratiquer des activités de façon autonome.

Les besoins reliés à l'habitation sont également conditionnés par les cycles de vie de la famille : un appartement devenu trop petit ou mal adapté pour accueillir les enfants et un voisinage qui ne convient plus aux enfants sont autant de raisons qui sont à la source d'un déménagement. La sécurité est une préoccupation constante des parents et prend différentes formes selon l'âge des enfants. Notons également que plusieurs cycles peuvent se superposer lorsque la famille compte plus d'un enfant et que les enfants appartiennent à des groupes d'âges différents.

L'évolution de la famille suppose une réorganisation continuelle et ne doit pas être vue simplement dans son aspect linéaire. C'est davantage à travers une approche holistique ralliant différents facteurs tels la structure familiale, les modes de vie, le niveau de vie et les trajectoires professionnelles que l'on doit prendre conscience de l'évolution de la famille.

LA MISSION DE LA POLITIQUE

En plaçant la famille au centre des actions municipales, la Ville de Longueuil entend confirmer son intention de contribuer à l'enrichissement de la qualité du milieu de vie des familles. Par cette politique, la municipalité entend également fournir aux familles un lieu d'appartenance favorable à son autonomie et à son épanouissement.

LE BUT DE LA POLITIQUE

Le but de la politique familiale est de développer une vision d'ensemble et de statuer sur les orientations à privilégier en concertation avec les partenaires du milieu pour créer un cadre de vie favorable à l'épanouissement des familles de Longueuil.

LA FAMILLE, LE MILIEU, LA MUNICIPALITÉ : PORTEURS DE VALEURS

En plus de servir d'assises aux décisions et à la conduite de la Ville en matière de développement familial, ces cinq valeurs fondamentales doivent également être portées par l'ensemble des acteurs impliqués. C'est dans cette seule perspective de partage que ces valeurs trouveront tout leurs sens.

- **La solidarité**

La solidarité se manifeste par l'interdépendance impliquant une responsabilité mutuelle d'assistance et d'entraide réciproques entre les membres d'un groupe.

- **L'équité**

L'équité est recherchée dans la perspective de répondre avec impartialité et d'une manière satisfaisante aux attentes et aux besoins de toutes les citoyennes et de tous les citoyens. L'équité réfère à un juste partage des ressources, des services et des biens publics, de manière à ce que chacune et chacun y trouve sa juste part.

- **La justice sociale**

La justice sociale préconise une société où est bannie toute forme de discrimination et dont les membres jouissent pleinement d'un ensemble de droits fondamentaux qui s'exercent dans le cadre des limites des lois et chartes existantes afin de permettre à tous, à capacités égales, un même accès aux ressources et à la richesse.

- **La civilité**

La civilité appelle au respect de la personne et se manifeste par l'observation des convenances, des bonnes manières en usage dans un groupe social. De façon concrète, cette valeur fait référence à la politesse, l'amabilité et la sociabilité.

- **Le civisme**

Le civisme est caractérisé par un comportement socialement responsable. Il fait référence au respect du bien commun, des lois et des règlements en vigueur.

LES PRINCIPES DIRECTEURS

Inspiré des valeurs, les principes directeurs éclairent et guident la pratique quotidienne des intervenants municipaux dans leurs décisions et gestes à poser auprès des familles.

La Ville, dans son intervention auprès des familles, s'engage à respecter les sept principes suivants :

Le « réflexe famille » au centre des interventions municipales

Par ce principe, la municipalité préconise une approche qui repose sur l'adhésion de tous les services municipaux, les engageant à travailler en étroite collaboration. Elle propose un réflexe qui se traduit par une ouverture à la réalité et aux préoccupations des familles. En adoptant ce principe, la municipalité reconnaît l'importance de transposer ce réflexe dans la planification et la mise en œuvre d'actions concrètes et elle invite à la réflexion sur l'incidence de l'ensemble des actions auprès des familles.

La famille : une diversité à respecter

Le portrait ainsi que la définition de la famille nous ont permis de constater que celle-ci se présente sous de multiples visages. En effet, la famille d'aujourd'hui fait référence à plusieurs modèles, elle est ponctuée par des cycles de vie et elle est également le théâtre de multiples réalités. Mentionnons également que la taille, le statut social, le niveau de revenu et l'origine ethnique constituent autant de facteurs distinctifs qui ajoutent à la diversité de la famille.

Cette pluralité permet de conclure à la diversité de leurs besoins et par conséquent à la nécessité de reconnaître formellement cette diversité pour toute action posée auprès des familles.

La famille : un partenaire autonome responsable et compétent

D'avantage par souci de complémentarité que de remplacement et de substitution, ce principe appelle à la reconnaissance et à la valorisation de l'autonomie des familles et au respect de leurs propres choix. Par ce principe, la municipalité reconnaît la famille comme la première responsable de son épanouissement et de sa qualité de vie.

En adoptant ce principe, la municipalité reconnaît également le potentiel des familles en lui offrant la chance de contribuer activement au développement et au dynamisme de la communauté.

La famille, c'est également des enfants et des adolescents. Il ne faut certainement pas leur attribuer exclusivement des rôles de figuration. Ils ont un potentiel et un dynamisme qu'il suffit de reconnaître et de solliciter pour qu'ils deviennent des acteurs significatifs dans leur milieu. Qui plus est, l'intégration réelle et dynamique des enfants et des adolescents aux différentes structures formelles ou informelles favorise l'émergence d'une relève essentielle.

Le milieu : ses acquis, son autonomie et un potentiel à reconnaître

Par ce principe, la municipalité reconnaît la contribution des acquis, le potentiel du milieu et encourage l'autonomie d'action des acteurs dans la recherche de solutions durables. Elle prône un modèle de coopération fondé non pas sur le pouvoir, mais sur les compétences et l'interdépendance des uns par rapport aux autres. Elle reconnaît également la particularité des quartiers dans la planification et la mise en œuvre des interventions auprès des familles.

La concertation et le partenariat : au service des familles

Pour assurer une prestation de services répondant aux multiples besoins des familles, la municipalité ne peut agir seule. Elle se doit de travailler en partenariat et favoriser la planification d'une action concertée avec différents intervenants qui évoluent auprès des familles. Dans cette perspective, la municipalité adopte une attitude qui encourage la coordination des efforts et le tissage des liens de réseautage entre les différents partenaires.

L'accessibilité : un droit légitime pour les familles

Par ce principe, la municipalité reconnaît l'accessibilité comme un facteur d'intégration sociale qui répond à un besoin légitime et fondamental pour assurer le développement et l'autonomie des familles. Elle vise la réponse aux besoins spécifiques des familles par la réduction des contraintes dans l'offre de service et dans l'accès aux ressources collectives.

Règle générale, l'accessibilité se décline selon quatre dimensions :

- ***l'accessibilité financière*** fait référence à la tarification des services;
- ***l'accessibilité temporelle*** fait référence aux horaires des services;
- ***l'accessibilité « espace »*** fait référence à la proximité, des services et à l'absence de barrières physiques des lieux et des équipements;
- ***l'accessibilité à l'information*** fait référence aux moyens de communication utilisés pour rejoindre les familles.

L'amélioration continue de l'offre de service... pour une adéquation aux attentes et aux besoins des familles.

Par ce principe, la municipalité reconnaît l'importance de demeurer attentif aux réalités vécues par les familles ainsi qu'à l'évolution des attentes et des besoins de celles-ci. Dans cette perspective, la politique familiale doit demeurer un guide flexible qui s'inscrit dans un processus continu et évolutif, de façon à pouvoir adapter efficacement les interventions aux nouvelles réalités vécues par les familles.

LES ACTEURS INTERPELLÉS

De façon générale, cinq réseaux d'intervention sont interpellés dans la prestation de services aux familles : le réseau de la santé et des services sociaux, l'éducation, les services de garde à la petite enfance, le milieu communautaire et le secteur municipal avec ses différents services, le Réseau de transport de Longueuil et l'Office municipal d'habitation de Longueuil.

De façon spécifique, la politique familiale interpelle les élus de la municipalité parce qu'ils ont la responsabilité de faire valoir les intérêts de la population qu'ils représentent. Elle interpelle aussi les employés municipaux qui oeuvrent au sein des différents services parce qu'ils ont la tâche de traduire la politique en actions concrètes. Enfin, la politique familiale interpelle les organismes communautaires et institutionnels parce qu'ils sont la force et l'essence même de l'intervention concertée et d'un partenariat essentiel pour la mise en oeuvre des actions. Et finalement, la politique familiale interpelle les familles parce que celle-ci est la première responsable de son épanouissement.

LA FAMILLE, LA COMMUNAUTÉ LOCALE ET LA MUNICIPALITÉ : DES RÔLES À RECONNAÎTRE

En tant que partenaires, la famille, la communauté locale et la municipalité doivent se reconnaître mutuellement des rôles propres et doivent tendre vers un objectif commun dans un apport mutuel qui contribue au mieux-être des familles.

La famille

Premier lieu d'apprentissage et de socialisation des personnes. C'est sur la famille que repose en grande partie le développement psychologique, moral, intellectuel et physique des enfants. Elle assure également la transmission du savoir et des valeurs entre les générations. C'est aussi la famille qui veille au soutien affectif et matériel nécessaire au bien-être des membres qui la composent.

La communauté locale

La famille n'est pas un système fermé, elle vit une relation d'interdépendance par rapport au milieu dans lequel on retrouve une grande diversité de ressources essentielles à son développement et à son soutien.

La communauté locale, c'est l'entourage, l'environnement où la famille vit et partage avec d'autres familles ou personnes des expériences communes. La communauté locale peut être territoriale, constituée par le voisinage ou le quartier. Cependant, le principal trait pour définir la communauté locale est le sentiment d'appartenance et d'identification à cette communauté.

La municipalité

En tant que niveau de gouvernement le plus près du vécu des familles, la municipalité est la plus apte à avoir une influence bénéfique sur la qualité du milieu de vie de celles-ci.

Dans cette perspective, la municipalité peut agir à l'intérieur de ses responsabilités et de ses compétences en adaptant son approche de façon à intégrer la dimension familiale dans la planification et la réalisation de ses interventions.

De façon générale, la municipalité peut assumer quatre grands rôles lorsqu'elle intervient en faveur des familles :

Elle peut intervenir comme **leader** soit en initiant, soit en assumant la responsabilité et la coordination d'actions et de mesures destinées aux familles.

Elle peut intervenir comme **partenaire** avec d'autres intervenants locaux en participant à la mise en œuvre d'actions ou de mesures qui visent la recherche de solutions à des problématiques vécues par les familles.

Elle peut intervenir en tant que « **facilitatrice** » en mettant à contribution ses propres ressources pour renforcer l'intervention d'organismes ou de regroupement d'organismes communautaires qui visent l'enrichissement de la qualité de vie des familles.

Elle peut également intervenir en tant qu'**ambassadrice** en représentant les intérêts des familles auprès des autres paliers de gouvernement, des entreprises privées et de tout autre organisme pertinent.

LES ATTENTES DES FAMILLES : LE LANGAGE DE LA POLITIQUE

Toute municipalité soucieuse de maximiser l'impact de ses actions auprès des familles doit appuyer son intervention sur les réelles attentes de celles-ci. Ce constat soulève une question fondamentale : ***que veulent les familles?*** Sans prétendre couvrir l'ensemble des attentes, les réponses obtenues lors des consultations auprès des parents, des intervenants du milieu et des intervenants municipaux ont permis de répondre adéquatement à cette question. Ainsi, de façon générale, **les parents ne veulent pas être remplacés dans leurs rôles et fonctions auprès de leurs enfants, mais désirent davantage être reconnus et bénéficier d'un soutien adapté à leurs besoins.**

De façon plus spécifique :

- Ils aspirent à évoluer dans un milieu de vie sécuritaire et stimulant pour eux et leurs enfants.
- Ils veulent être informés adéquatement sur les programmes et services qui sont mis à leur disposition.
- Ils veulent avoir accès à des services diversifiés, qui tiennent compte de leurs contraintes financières et de la gestion de leurs temps quotidiens.
- Ils veulent être écoutés afin de prendre part aux décisions qui les concernent.
- Ils désirent s'investir dans le milieu dans le but de créer des liens de solidarité et d'appartenance.

LES AXES D'INTERVENTION : UNE RÉPONSE AUX ATTENTES DES FAMILLES

En raison de l'influence qu'ils peuvent exercer sur la qualité de vie des familles, six axes d'intervention ont été jugés prioritaires dans le cadre de la politique familiale :

- ***Le soutien à la vie quotidienne des familles***
- ***L'enrichissement du milieu de vie des familles***
- ***L'information, la promotion et l'éducation : au service des familles***
- ***L'accessibilité aux services***
- ***La participation citoyenne : par et pour les familles***

Pour terminer, ajoutons que le **soutien à la vie communautaire** constitue un axe complémentaire qui permet la création de conditions favorables pour les organismes communautaires qui oeuvrent auprès des familles.

Cette approche orientée vers les attentes des familles manifeste d'entrée de jeu l'intérêt de la municipalité d'être au service de ces dernières. De plus, ces axes permettent la mise en place d'un concept intégrateur et mobilisateur autour d'enjeux qui touchent la famille.

1 - Le soutien à la vie quotidienne des familles

La vie quotidienne des familles, c'est la course pour aller chercher le petit dernier à la garderie, c'est un parent qui se sent dépassé par un travail qui lui impose la perfection, c'est une mère monoparentale qui travaille de nuit, c'est la préparation des repas, c'est reconduire l'aînée à son cours de piano, c'est une heure de transport pour se rendre au travail, c'est un parent malade que l'on héberge. Et pour bons nombres de parents, la vie quotidienne c'est également la culpabilité et le sentiment de ne pas passer assez de temps en famille. Les exemples sont nombreux pour témoigner des obstacles qui ponctuent la vie quotidienne des familles.

Le défi imposé par cet axe dépasse largement le pouvoir d'intervention de la municipalité. Conséquemment, la recherche de solutions durables allant en ce sens doit s'appuyer sur une approche concertée du milieu.

Orientation 1 : La synchronisation des différents temps consacrés aux dimensions de la vie quotidienne des familles.

Avoir plus de temps et une certaine maîtrise du temps dans la planification des petits gestes quotidiens demeurent des revendications universelles exprimées par les parents. Un des problèmes soulevés par cette orientation concerne l'aspect conflictuel des horaires, laquelle oblige à une organisation continuelle et épuisante de l'agenda des familles (travail, école, services de garde, commerces, loisirs, transport, etc.). De plus, plusieurs réalités font que les individus au sein d'une même famille vivent selon des rythmes différents.

Afin de consolider son intervention, la municipalité entend :

Objectifs

- 1.1 Offrir aux familles davantage de possibilités de ressources en dehors des horaires et du calendrier scolaire.
- 1.2 Soutenir le réseau des centres de la petite enfance dans leurs demandes auprès du gouvernement du Québec de manière à ce qu'il puisse être en mesure d'offrir aux parents une meilleure flexibilité de ses horaires et des offres de services plus adaptés.
- 1.3 Encourager et sensibiliser les entreprises de la municipalité afin que celles-ci adoptent des pratiques de gestion des ressources humaines respectueuses des réalités vécues par les familles.
- 1.4 En tant qu'employeur, la municipalité doit favoriser l'adoption de pratiques de gestion des ressources humaines respectueuses des réalités vécues par les familles.
- 1.5 Améliorer l'offre de service de la municipalité de façon à tenir compte des horaires familiaux.
- 1.6 Maintenir à jour nos connaissances du milieu en ce qui concerne la synchronisation des différents temps sociaux consacrés aux dimensions de la vie quotidienne des familles.
- 1.7 Valoriser et promouvoir l'importance du temps consacré aux relations familiales.

Orientation 2 : La valorisation du rôle parental et de la famille.

La société d'aujourd'hui a davantage tendance à valoriser la performance et la perfection dans la sphère professionnelle au détriment de la vie familiale. Cela confronte les parents à un contexte social déstructurant qui ne valorise pas le rôle de parent. Aujourd'hui, l'individualisme a pris le dessus sur les valeurs communautaires et la consommation à outrance confine trop souvent les parents à un rôle de pourvoyeur. Ces situations créent non seulement de l'essoufflement, mais également des frustrations face à la vie de couple et à la vie de famille. Dans un tel contexte, on ne peut s'étonner de constater la difficulté à concilier la vie familiale avec les nouvelles valeurs de société. Il devient donc impératif de valoriser le rôle de la famille dans la société et de permettre aux parents de jouer pleinement leur rôle auprès de leurs enfants.

Afin de consolider son intervention, la municipalité entend :

Objectifs

- 2.1 Encourager les occasions d'échange et d'entraide entre les personnes âgées, les familles et les enfants.
- 2.2 Valoriser et soutenir les réseaux d'entraide pour les parents.
- 2.3 Promouvoir la place de la famille dans la société.

2 - L'enrichissement du milieu de vie des familles

Cet axe fait référence au développement d'un milieu de vie paisible, dynamique et sécuritaire, équilibré dans ses diverses fonctions et favorisant le développement d'une vie de quartier et une appartenance.

Le concept de « milieu de vie » peut se définir comme l'environnement dans lequel les activités quotidiennes des familles se déroulent :

Le logement constitue le premier lieu de socialisation des familles. Il se définit comme étant le lieu où les membres d'une même famille partagent une relation d'intimité.

Le quartier constitue le deuxième lieu de socialisation des familles. Il fait référence au voisinage et représente un lieu d'appartenance et de solidarité. Cependant, le contexte actuel fait en sorte que la notion de quartier n'est plus aussi facile à circonscrire et ce, en fonction des nouvelles réalités familiales.

Orientation 1 : L'assurance que les familles puissent évoluer dans un milieu de vie sécuritaire.

La sécurité, dans un contexte « famille », c'est avant tout la liberté de pouvoir se déplacer sans crainte pour sa sécurité et celle de ses proches, c'est également la confiance qui permet à un parent de laisser ses enfants jouer à l'extérieur sans sa supervision constante.

Un milieu de vie sécuritaire est indispensable au développement et à l'épanouissement des familles et permet à celle-ci d'en jouir pleinement. Évoluer dans un milieu de vie sécuritaire se veut un gage d'autonomie pour les familles et ses membres.

Dans cette perspective, il est important de considérer les deux composantes de la sécurité : l'une, objective, s'appuie essentiellement sur la présence ou l'absence de danger réel (la sécurité réelle) alors que l'autre, subjective, se rapporte davantage au sentiment qu'éprouvent les citoyens et citoyennes au regard de leur sécurité (craintes, peurs, inconfort). Ces deux composantes s'influencent mutuellement et sont indissociables.

Afin de consolider son intervention, la municipalité entend :

Objectifs

- 1.1 Contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de salubrité des logements occupés par les familles.
- 1.2 Veiller à la sécurité des lieux fréquentés par les familles.
- 1.3 Améliorer la sécurité et la cohabitation respectueuse des réseaux routier, piétonnier et cyclable.
- 1.4 Rehausser le sentiment de sécurité des familles.
- 1.5 Soutenir les initiatives du milieu qui visent à améliorer la salubrité et la sécurité des quartiers.
- 1.6 Favoriser et encourager la mise en place de programmes de prévention et de sensibilisation sur des sujets tels le civisme, le taxage, la violence, la prostitution, la drogue et la sexualité.

Orientation 2 : L'aménagement des milieux de vie pensé en fonction des familles.

Dans le contexte actuel, les familles sont appelées à fréquenter et se déplacer dans plusieurs lieux pour répondre à leurs besoins. Entre le travail, les espaces de loisirs, l'école, les services de garde, l'épicerie et les centres commerciaux, les déplacements sont nombreux et ne se limitent pas nécessairement aux frontières de la municipalité. De plus, selon les situations vécues par les familles, certaines mettront en évidence l'aménagement des milieux qui ne répond pas spécifiquement à leurs besoins et attentes.

Quoi qu'il en soit, un milieu de vie pensé en fonction des familles doit viser le développement et le maintien des services de proximité (écoles, marché d'alimentation, parcs, espaces récréatifs, etc.). Il doit également permettre aux familles de se déplacer librement et facilement dans les lieux qui sont mis à leur disposition, et, finalement, ce milieu de vie doit être le théâtre de relations et d'activités qui visent l'épanouissement de la famille et de ses membres.

Un milieu de vie pensé en fonction des familles fait également référence à l'unité d'habitation, laquelle doit répondre aux réalités et besoins évolutifs des familles. La qualité de l'aménagement de l'unité d'habitation signifie en outre un équilibre entre les aires réservées aux individus. « La grandeur des logements est particulièrement importante puisqu'elle assure un espace d'intimité à chaque membre de la famille. »⁴. Ainsi, les concepts de maisons intergénérationnelles et de maisons partagées proposent des modes d'habitation de plus en plus recherchés par les familles.

Afin de consolider son intervention, la municipalité entend :

Objectifs

- 2.1 Planifier et favoriser l'implantation et la survie des services de proximité, (marché d'alimentation, écoles, services bancaires, transport en commun, clinique médicale, etc.).
- 2.2 Aménager les lieux fréquentés par les familles de façon à répondre davantage aux besoins spécifiques de celles-ci.
- 2.3 Favoriser la mixité des types d'habitation.
- 2.4 Encourager et solliciter la participation des familles et d'une pluralité d'acteurs du milieu dans la planification de l'aménagement des quartiers.
- 2.5 Mettre à la disposition des familles des espaces verts et récréatifs qui favorisent les rapprochements.
- 2.6 Favoriser la diversité et l'innovation dans l'offre de logements adaptés aux réalités des familles.

⁴ Politique familiale de la Ville de Longueuil, Cadre général, septembre 1994, p.31

Orientation 3 : Un milieu environnemental sain pour les familles.

Qu'il s'agisse de préserver les espaces et les habitats naturels, d'assurer la qualité de l'air, de l'eau et des sols et de veiller à la quiétude du milieu, la qualité de l'environnement figure au chapitre des grandes préoccupations pour les familles. En plus d'être garant d'un milieu propice à la qualité de vie et à la santé des personnes, un environnement sain est un héritage laissé aux enfants.

Afin de consolider son intervention, la municipalité entend :

Objectifs

- 3.1 Faciliter et promouvoir une pratique responsable en matière de protection de l'environnement.
- 3.2 Soutenir les initiatives du milieu qui visent à embellir et à entretenir les espaces naturels de la municipalité (berges, parcs, etc.).
- 3.3 Améliorer les pratiques de recyclage au sein des services municipaux.
- 3.4 Veiller à la quiétude du milieu de vie des familles.

Orientation 4 : La création d'un milieu de vie stimulant et dynamique pour les familles.

Un milieu de vie stimulant et dynamique pour les familles fait référence à la vitalité sociale et la qualité de vie collective d'un quartier. Il se caractérise par des services de loisirs diversifiés et par la présence d'une vie communautaire active. Il propose une programmation qui facilite et encourage l'intégration de l'activité autant physique, artistique que culturelle dans le quotidien des enfants, des adolescents et des parents. Il met à la disposition des familles un environnement propice aux interactions et donne la possibilité aux membres d'une même famille de se retrouver ensemble.

Afin de consolider son intervention, la municipalité entend :

Objectifs

- 4.1 Favoriser la proximité d'une programmation diversifiée en matière de loisir et de culture.
- 4.2 Contribuer au développement social et à la vie communautaire dans les quartiers.
- 4.3 Créer une dynamique propice à l'interaction entre les membres d'une même famille par la pratique des loisirs et de l'activité physique.
- 4.4 Créer une dynamique propice à l'interaction entre les familles, entre les familles de communautés ethnoculturelles et entre les générations.

3 – L'information et la promotion: au service des familles

Les familles d'aujourd'hui doivent composer avec une multitude d'informations provenant de milieux variés (éducation, santé, service de garde, loisir, milieu communautaire, etc.). Il devient donc difficile pour elles de faire un portrait complet de l'ensemble des services mis à leur disposition.

Par cet axe, la municipalité propose de mettre en évidence l'importance de l'information pour mieux utiliser les ressources et renforcer l'autonomie d'action des familles et du milieu.

Orientation 1 : Une information accessible aux familles.

L'accès à l'information est une condition essentielle à l'utilisation des services. Il impose des stratégies de communication qui doivent s'ajuster aux réalités et contraintes vécues par les familles.

En utilisant la notion d'accessibilité, la Ville fait référence à la visibilité de l'information laquelle permet de faire connaître les services et programmes offerts aux familles. À cet effet, il est important d'orienter les efforts de communication de façon à faciliter le repérage de l'information qui s'adresse spécifiquement aux familles.

De plus, dans un contexte où plusieurs cultures et langues se côtoient et où la faible scolarité et le phénomène de l'analphabétisation sont présents, l'accessibilité fait également référence à la compréhension de l'information diffusée auprès des familles.

Afin de consolider son intervention, la municipalité entend :

Objectifs

- 1.1 Contribuer à la visibilité des interventions du milieu qui s'adressent aux familles.
- 1.2 Favoriser des pratiques de communication facilitant la compréhension.

Orientation 2 : L'actualisation périodique du portrait des familles.

Tenir un portrait le plus complet et actuel possible est un prérequis essentiel pour assurer la pertinence et un impact maximum des actions posées auprès des familles.

Ce portrait n'est pas dressé par un seul acteur, mais par l'ensemble des acteurs qui oeuvrent auprès des familles. Conséquemment, c'est la mise en commun par le transfert de la connaissance et de l'expertise qui assurera l'actualisation périodique de ce portrait. De plus, cette orientation implique une cueillette d'information auprès des familles par des mécanismes de consultation continus et bien intégrés dans le milieu.

Afin de fortifier son intervention, la municipalité entend :

Objectifs

- 2.1 Maintenir, sur une base régulière et continue, les connaissances sur les milieux et la situation des familles.
- 2.2 Faciliter le partage des connaissances et de l'expertise entre les intervenants du milieu qui oeuvrent auprès des familles.

4 - L'accessibilité: au service des familles

À la lumière des constats identifiés dans le portrait des familles, nous avons constaté que celles-ci ne disposent pas des mêmes ressources financières. De plus, elles présentent des structures diverses en terme de taille, de modèles et d'origine ethnoculturelle. Sur ces bases, les réalités vécues par plusieurs d'entre elles mettent souvent en évidence de nombreuses inégalités qui sont autant de freins à leur autonomie et à leur participation concrète à une vie active et enrichissante.

Dans ce contexte, l'accessibilité fait l'objet d'une très grande préoccupation surtout lorsqu'elle touche les services de première nécessité tels le logement, l'alimentation et, dans une certaine mesure, le transport, les loisirs et la culture. De plus, elle est également préoccupante lorsqu'on l'observe dans un contexte d'exclusion sociale et de discrimination.

Mentionnons également que, pour la municipalité, cet axe pose un double défi, celui d'assurer l'accessibilité au plus grand nombre de familles tout en adoptant une attitude responsable en regard de la capacité de payer de ses citoyens.

Orientation 1 : Des logements abordables pour les familles.

Se loger représente un besoin primaire que les familles doivent combler. Pour bon nombre d'entre elles, avoir accès à un logement abordable tout en répondant à leurs besoins en terme de la localisation géographique, du nombre de pièces et de la sécurité représente un réel défi surtout lorsqu'il y a présence d'enfants.

Afin de consolider son intervention, la municipalité entend :

Objectifs

- 1.1 Soutenir la réalisation d'un maximum d'unités de logements abordables en faveur des familles dans le cadre des programmes gouvernementaux et des ententes de partenariat.
- 1.2 Consolider la collaboration avec l'Office municipal d'habitation de Longueuil sur une base continue.
- 1.3 Combattre la discrimination exercée envers les familles avec enfants.
- 1.4 Faciliter l'accès à la propriété pour les familles.

Orientation 2 : L'accessibilité aux ressources alimentaires.

À l'instar de se loger, se nourrir représente un besoin primaire que les familles doivent combler. Cependant, pour plusieurs d'entre elles, l'accès à une alimentation saine et suffisante n'est pas toujours assuré. Dans ces circonstances, les services d'aide offerts par les organismes du milieu représentent une ressource essentielle qui se doit d'être accessible aux familles dans le besoin.

Afin de consolider son intervention, la municipalité entend :

Objectif

- 2.1 Contribuer au développement et au soutien des services alimentaires et des programmes d'aide destinés aux familles. (cuisines collectives, coopératives d'achat alimentaires, jardins communautaires, etc.)

Orientation 3 : Des moyens de transport adaptés aux familles.

Sans véhicule automobile pour se déplacer, certaines familles peuvent souffrir d'un réel problème d'accessibilité. Le transport en commun devient donc, pour celles-ci, un moyen privilégié pour se déplacer. Cependant, confronté à des contraintes budgétaires importantes, le réseau de transport en commun doit, pour assurer sa survie, imposer une tarification qui a pour effet de limiter l'accès aux services.

Dans ces circonstances, il est important que les déplacements des familles ne reposent pas exclusivement sur l'accessibilité au transport en commun, mais fassent également référence à tous les types de transport susceptibles de répondre à leurs besoins.

Afin de consolider son intervention, la municipalité entend :

Objectifs

- 3.1 Soutenir les initiatives du milieu visant la mise en place de services de transport communautaire destinés aux familles.
- 3.2 Promouvoir et faciliter l'utilisation des modes de transports alternatifs pour se déplacer (transport en commun, vélo utilitaire, véhicule partagé, covoiturage).

Orientation 4 : Des activités de loisir accessibles aux familles.

Dans le contexte actuel, l'accès aux activités de loisirs est considéré comme étant une condition essentielle à l'épanouissement des familles. À cet effet, mentionnons que des activités plus accessibles améliorent les opportunités d'intégration sociale et permettent également aux jeunes et aux moins jeunes de demeurer actifs. Malgré les vertus qu'on lui connaît, les contraintes financières obligent plusieurs familles à réduire considérablement la pratique des loisirs. Face à ce constat, il importe que les stratégies de tarification à mettre en place prennent davantage en considération les réalités et contraintes vécues par les familles.

Afin de consolider son intervention, la municipalité entend :

Objectifs

- 4.1 Favoriser l'application d'une tarification qui tient compte de la diversité des familles (taille, structure, cycle de vie).
- 4.2 Harmoniser les politiques et les pratiques de tarification en vigueur dans les arrondissements.
- 4.3 Favoriser l'accessibilité des activités de loisirs aux familles démunies.

5 - La participation citoyenne : par et pour les familles

Par le biais de cet axe, la municipalité considère que la famille doit être un acteur à part entière qui contribue activement au développement de la communauté. Elle estime que la famille est une ressource indispensable tant dans l'identification et la compréhension des problèmes que dans la recherche de solutions adaptées à ses besoins.

Cet axe met en évidence la solidarité et le sentiment d'appartenance qui se créent à travers la participation active. De plus, par l'enrichissement des liens sociaux et des rapports collectifs, la participation citoyenne constitue un excellent moyen pour contrer la solitude et l'exclusion sociale qui affligent un grand nombre de familles.

Malgré les vertus et l'importance de l'implication des familles pour le développement de la communauté, les processus démocratiques actuellement en place suscitent peu d'intérêt et l'action bénévole présente des signes d'essoufflement. Le cynisme et l'individualisme qui prévalent sont souvent pointés du doigt pour en expliquer la cause. Mais, outre ces explications, il appert que le contexte actuel des familles ne favorise pas leur participation. En effet, bon nombre d'entre elles doivent composer avec un agenda déjà bien rempli qui leur laisse peu de temps à consacrer à l'engagement social. Notons également que plusieurs familles sont aux prises avec des conditions de vie qui leur permettent difficilement de s'impliquer activement.

Face à un tel constat, il est essentiel d'adapter, voire de repenser la participation citoyenne afin de permettre au plus grand nombre de familles de s'impliquer dans le développement de la communauté.

Orientation 1 : La participation des familles dans les processus décisionnel qui les concernent.

Afin d'améliorer son intervention, la municipalité entend:

Objectifs

- 1.1 Proposer, au sein de la municipalité, des structures démocratiques formelles et informelles plus proches des familles et mieux adaptées à la diversité et aux réalités de celles-ci.
- 1.2 Promouvoir et faire connaître les lieux et les moyens mis à la disposition des familles pour faire valoir leurs opinions et leurs préoccupations.

Orientation 2 : La promotion, la valorisation et le soutien de l'engagement bénévole.

Inspirée par la contribution et le rôle joué par les organismes communautaires, la municipalité reconnaît et souligne depuis plusieurs années la contribution et l'importance du bénévolat en instaurant des mesures formelles de reconnaissance.

Afin de consolider son intervention, la municipalité entend :

Objectifs

- 2.1 Promouvoir et encourager l'action bénévole auprès des employés de la municipalité.
- 2.2 Reconnaître et souligner l'action bénévole auprès des familles.
- 2.3 Reconnaître la famille comme un acteur de premier plan dans le développement de la communauté.

6 – Le soutien à l'action communautaire

Le milieu communautaire est un pôle fondamental du développement de la communauté. Il est engagé dans des actions pour améliorer le tissu social et la qualité de vie des familles qui se concrétisent souvent dans la lutte contre la pauvreté, la discrimination et l'exclusion. De plus, les organismes communautaires constituent le moteur d'une vie démocratique et participative essentielle à la prise en charge collective.

Les activités et programmes déjà implantés sur le territoire sont nombreux et témoignent d'une grande sensibilité des organismes pour améliorer la qualité de vie des familles et ainsi contrer, le plus possible, les problématiques qui touchent celles-ci.

Dans le contexte actuel, le milieu communautaire est porteur de réalités fort complexes qui posent un certain nombre de défis pour les organismes qui oeuvrent auprès des familles. La précarité financière, la complexité des tâches effectuées par les bénévoles, le recrutement et la formation en sont des exemples concrets.

Par cet axe, la municipalité reconnaît le rôle fondamental joué par les organismes communautaires auprès des familles et reconnaît également le milieu communautaire comme un partenaire indispensable. Dans cette perspective, cet axe permet la création et le maintien de conditions facilitantes essentielles à un partenariat durable avec les organismes communautaires.

Orientation 1 : La reconnaissance et le soutien de l'action communautaire dans son intervention auprès des familles.

Afin de bonifier son intervention, la municipalité entend :

Objectifs

- 1.1 Favoriser la consolidation de l'intervention des organismes communautaires tout en assurant un mode de soutien respectueux du principe d'autonomie, de leurs acquis et de leur mission.
- 1.2 Soutenir les programmes de formation des bénévoles qui oeuvrent auprès des familles.
- 1.3 Reconnaître les organismes communautaires comme des acteurs porteurs de connaissances et de solutions pour le mieux-être des familles.

Afin d'assurer la mise en oeuvre de la politique familiale, la municipalité entend :

- **Identifier les instances politiques et administratives responsables de la mise en oeuvre et du suivi de la politique familiale.**

Afin d'assurer une planification et une coordination adéquate de son développement, la Ville, par sa commission des loisirs, des sports et du développement communautaire, mandatera le service du développement et concertation loisir, culture et vie communautaire pour assurer la mise en œuvre de la politique familiale et son plan d'action.

Cette mise en œuvre se fera en collaboration avec les arrondissements et en concertation avec ses nombreux partenaires. Le comité d'orientation, constitué dans le cadre de la démarche d'élaboration de la politique, s'assurera du bon déroulement de la mise en œuvre et du suivi de la politique.

- **Élaborer un plan d'action triennal arrimé au processus budgétaire.**

L'élaboration d'un plan d'action triennal s'inscrit dans une suite logique de la volonté politique d'agir concrètement sur le milieu de vie des familles. Ce plan d'action viendra préciser l'intervention, l'échéancier et les ressources nécessaires à son application. De plus, pour en assurer la faisabilité, il est essentiel que toute action mise de l'avant soit solidement arrimée au processus décisionnel et budgétaire de la Ville.

- **Définir les processus d'accompagnement des services municipaux.**

La mise en oeuvre de la politique familiale et de son plan d'action s'appuie sur une approche transversale qui interpelle tous les services municipaux, les engageant à travailler en étroite collaboration. Un processus d'accompagnement sera mis en place afin de faciliter l'application du « réflexe famille ».

- **Définir les règles de partenariat.**

La Ville compte sur l'apport de nombreux partenaires avec lesquels elle entend harmoniser son action dans le contexte d'initiatives complémentaires. Selon les situations, le partenariat pourra prendre la forme d'une mise en commun, d'un partage de responsabilités dans des créneaux définis ou d'un soutien pour la prise en charge par ce milieu.

- **Mettre en place des mécanismes de suivi.**

Pour que les actions mises de l'avant tiennent compte des tendances et des besoins émergents des familles, le plan d'action sera évolutif. Il sera mis à jour annuellement à la lumière des progrès réalisés, des changements qui s'opèrent dans l'environnement et des consensus dégagés quant aux objectifs à atteindre.

CONCLUSION

La politique familiale est maintenant une réalité à Longueuil. La mission, les valeurs, les principes, les orientations et les objectifs qui en font sa raison d'être se veulent une réponse aux nombreux défis lancés par les familles. Mais une politique n'est pas une fin en soi. Pour qu'elle demeure un instrument dynamique et dynamisant, il faut que l'ensemble des intervenants du milieu se l'approprient et adoptent ainsi le « réflexe famille ». De plus, la municipalité ne doit pas être l'unique porteur de cette politique, elle doit compter sur l'implication et la mobilisation des familles et de tous les acteurs du milieu pour espérer bâtir un milieu de vie propice à l'autonomie et à l'épanouissement des familles.

Afin que les familles puissent bénéficier des retombées concrètes et tangibles de cette politique, un plan d'action triennal suivra.

Au cours des prochaines années, il faudra demeurer attentif aux réalités vécues par les familles ainsi qu'à l'évolution des attentes et des besoins de celles-ci. Dans cette perspective, la politique familiale et son plan d'action doivent demeurer des guides flexibles qui s'inscrivent dans un processus continu et évolutif, de façon à pouvoir adapter efficacement les interventions aux nouvelles réalités vécues par les familles.

Agissons ensemble pour assurer un avenir prometteur à la politique et à son plan d'action et conséquemment aux familles qui en sont les premières bénéficiaires.

BIBLIOGRAPHIE

- ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL. LABORATOIRE EN LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE. *Le loisir public au Québec : Une vision moderne*, Collection Temps Libre et culture. Sous la direction de Gilles Pronovost et Michel de la Durantaye. Presses de l'Université du Québec, 2001, 111 p.
- BOILY, P.-Y. *Partenaires des familles*, Québec, Fédération québécoise des centres communautaires de loisir, 2002, 250 p.
- BROSSARD B., G. Harvey et L. Morel. Famille au jeu. *Prenez l'air de famille. Guide d'intervention*, Kino Québec, 1993, 28 p.
- BROSSARD B., G. Harvey et L. Morel. Famille au jeu. *Prenez l'air de famille. Cadre de référence*, Kino Québec, 1993, 52 p.
- BRADFORD, N. *Des villes et des collectivités qui fonctionnent : pratiques innovatrices, politiques habilitantes* [version électronique], Réseau canadien de recherche en politiques publiques, 2003, 90 p.
- CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE. *Guide d'information sur l'action municipale en faveur des familles*, Longueuil, Carrefour action municipale et famille, 2002.
- CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE. *La planification stratégique et le plan d'action 2006-2009*, 2005.
- COMITÉ INTERSECTORIEL SUR LA SÉCURITÉ DANS LES MILIEUX DE VIE. *Guide à l'intention des municipalités. Sécurité dans les milieux de vie. Pour le mieux-être des citoyens, des citoyennes et des familles*, 1999, 69 p.
- COMMAILLE, J., P. Strobel et M. Villac. *La politique familiale*, coll. Repères. Paris, Édition la Découverte, 2002, 117 p.
- CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE SUR LA FAMILLE DU QUÉBEC. « *Dossier famille et municipalité* », *Recherches sur la famille*, vol.5, n° 1, hiver 2004, 16 p.
- DAGENAIS, D. *La fin de la famille moderne. Signification des transformations contemporaines de la famille*, Québec, Les presse de l'Université Laval, 2000, 264 p.
- DALY, K. *De plus en plus vite : la reconfiguration du temps familiale* [version électronique], Institut Vanier de la famille, 2000, 19 p.
- QUÉBEC (PROVINCE). MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. *Le Québec en amour avec la famille : plan concerté pour les familles du Québec*, Québec, 2002, 41 p.
- QUÉBEC (PROVINCE). *Guide : ma famille, ma ville, nos loisirs*, 1989, 29 p.
- QUÉBEC (PROVINCE). MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE. *Guide : des relations entre les municipalités et les associations locales de loisirs*, Québec, 1991, 32 p.
- QUÉBEC (PROVINCE). MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. *La municipalité : un lieu de qualité pour les familles*, Québec, 2003, 25 p.
- QUÉBEC (PROVINCE). MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES. *Les municipalités et les familles*, 1993, 42 p.
- QUÉBEC (PROVINCE). DIRECTION GÉNÉRALE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. *L'habitation et les familles. Guide à l'usage du milieu local*, 1994, 40 p.

QUÉBEC (PROVINCE). CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. *Démographie et famille. Les impacts sur la société de demain*. Les actes du colloque tenu les 28 et 29 novembre 2000, 2001, 253 p.

QUÉBEC (PROVINCE). CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. *Démographie et famille : Avoir des enfants, un choix à soutenir*. Avis, 2002, 110 p.

QUÉBEC (PROVINCE). CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. *Les parents au quotidien*. Rapport 2003-2004 sur la situation et les besoins des familles et des enfants, 2004, 95 p.

QUÉBEC (PROVINCE). MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE. *Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille*. Document de consultation (version complète), 2004, 85 p.

QUÉBEC (PROVINCE). CONSEIL DE LA FAMILLE. *Reconnaître la dynamique familiale : Des actions communautaires et professionnelles inspirées par le guide Penser et agir famille*, 1996, 107 p.

QUÉBEC (PROVINCE). CONSEIL DE LA FAMILLE. *Penser et agir famille. Guide à l'intention des intervenants publics et privés*, 1989, 69 p.

SMYTHE, S. *Comprendre les programmes de soutien à la famille*. Perspectives de soutien à la famille, vol. 1, N° 13, 2002, p 15-26

TREMBLAY, D.-G. *Conciliation emploi-famille et temps sociaux*, Québec, Octares éditions, 2004, p 65-102

VALOIS, J. *Sociologie de la famille au Québec*. Anjou, Les Éditions CEC inc., 1998, 333 p.

Documents produits par la Ville de Longueuil

LONGUEUIL (VILLE). LA TABLE DE CONCERTATION PETITE ENFANCE DE L'ARRONDISSEMENT DU VIEUX-LONGUEUIL. *Étude de besoins menée auprès de familles ayant de jeunes enfants*, par Julie Denoncourt, 2004, 64 p.

LONGUEUIL (VILLE). *Élaboration d'une politique culturelle, Constat de situation et diagnostic* (projet), produit par le Groupe DBSF, 2004, 66 p.

LONGUEUIL (VILLE). *Plan de développement en loisir, culture et vie communautaire, Constats, orientations et plan d'action* (projet final), produit par le groupe SODEM recherche et développement, 2003, 129 p.

LONGUEUIL (VILLE). *Plan de développement social et communautaire, Cadre d'intervention* (projet), mars 2005, 15 p.

LONGUEUIL (VILLE). *Plan de développement social et communautaire*, rapport synthèse des travaux des sept (7) chantiers, mars 2005,

LONGUEUIL (VILLE). *Statistiques socio-économiques, compilation effectuée par la direction de l'aménagement et du développement du territoire à partir des données de Statistiques Canada, recensement de 2001*, mai 2004.

Saint-Hubert (VILLE). *Politique familiale*, mai 1994, 15 p.

Saint-Lambert - Le Moyne (VILLE). *Politique familiale*, Rapport d'étape, décembre 2001, 55 p.

LONGUEUIL (VILLE). *Politique familiale*, Cadre général, septembre 1994, 70 p.

LONGUEUIL (VILLE). *Politique familiale*, Premier plan d'action, septembre 1994, 31 p.

Politiques familiales de municipalités québécoises

BOUCHERVILLE (VILLE). *Politique familiale*, 1994, 23 p.
BROSSARD (VILLE). *Politique familiale*, mai 1989, 17 p.
BROSSARD (VILLE). *Livre blanc sur la politique familiale*, novembre 1994, 30 p.
BLAINVILLE (VILLE). *Politique familiale*, avril 1997, 30 p.
CHARLESBOURG (VILLE). *Politique familiale et plan d'action 2000 - 2002*, 2000, 90 p.
DRUMMONDVILLE (VILLE). *Politique familiale*, octobre 1999, 38 p.
LACHINE (VILLE). *Politique familiale*, mai 2001, 19 p.
OUTREMONT (VILLE). *Politique familiale*, 2001, 13 p.
SAINT-HYACINTHE (VILLE). *Politique familiale et plan d'action*, 2001, 67 p.
SAINT-LAURENT (VILLE). *Livre blanc sur la politique familiale*, 1998, 71 p.
SHERBROOKE (VILLE). *Énoncé de politique familiale*, septembre 1992, 30 p.
TROIS-RIVIÈRES (VILLE). *Politique familiale*, septembre 2004, 30 p.
VICTORIAVILLE (VILLE). *Politique familiale, nouvelle édition*, février 2004, 59 p.

Autres documents de municipalités québécoises

GATINEAU (VILLE). *Documents préparatoire au Forum sur la politique familiale: synthèse de la consultation gatinoise auprès des jeunes, des familles et des personnes de 50 ans et plus*, document de travail, [version électronique] <http://www.ville.gatineau.qc.ca/politique-familiale.htm>, octobre 2004.

LÉVIS (VILLE). *États généraux de la famille*, Bilan des actions familles, 2002, 22 p.

QUÉBEC (VILLE). *Pour une harmonisation des politiques municipales. Condensé des politiques actuelles*, Document de travail, juin 2001, 67 p.

QUÉBEC (VILLE). *Projet de politique familiale municipale*, Document de consultation, octobre 2004, 54 p.

QUÉBEC (VILLE). *Projet de politique familiale municipale*, Cadre de référence, 2004, 113 p.

SHERBROOKE (VILLE). *Diagnostic, Harmonisation des politiques familiales de la ville de Sherbrooke*, 2003, 119 p.

Les références statistiques

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Profil des régions [en ligne]
http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/region_00/region_00.htm

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Recensement de la population [en ligne]
http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/stats_regnl/index.htm

BUREAU DE LA STATISTIQUE. CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE; MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE DU QUÉBEC. *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, 1999, 206 p.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT. Rapport sur le marché locatif, octobre 2004.

STATISTIQUE CANADA. Données des recensements de 1996 et de 2001 [en ligne]
<http://www12.statcan.ca/francais/census01/home/Index.cfm>

STATISTIQUE CANADA. Profil des communautés de 2001 [en ligne]
http://www12.statcan.ca/francais/profil01/PlaceSearchForm1_F.cfm

STATISTIQUE CANADA. Compilation effectuée par la direction de l'aménagement et du développement du territoire à partir des données de Statistiques Canada, recensement de 1996.

QUÉBEC (PROVINCE). *Atlas de la santé et des services sociaux du Québec, indice de défavorisation*, mis à jour, dans sa version nationale, à partir de données recueillies lors du recensement de 2001 [en ligne]
http://www.msss.gouv.qc.ca/statistiques/atlas/atlas/indicateurs/defav/defav_2001.php

ANNEXE 1 - LE COMITÉ D'ORIENTATION FAMILLE

Représentants municipaux

Johane Fontaine Deshaies	Conseillère municipale de l'arrondissement du Vieux-Longueuil et présidente du comité d'orientation
Suzanne Charbonneau	Conseillère municipale de l'arrondissement de Saint-Hubert
Manon D. Hénault	Conseillère municipale de l'arrondissement du Vieux-Longueuil
Nicole Béliveau	Conseillère municipale de l'arrondissement du Vieux-Longueuil
Nicole Breton	Conseillère municipale de l'arrondissement de Saint-Hubert
Bertrand Girard	Conseiller municipal de l'arrondissement du Vieux-Longueuil
Gilles Grégoire	Président de l'arrondissement de Saint-Lambert / Le Moyne
Caroline Rousseau	Cabinet du maire
Pierre Martel	Aménagement et développement du territoire (ADT)
Michel Soutière	Service de police
Marie-France Rouleau	Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire / Arrondissement de Greenfield Park
Sylvie Labelle	Service du loisir, de la culture et du développement social et communautaire / Arrondissement du Vieux-Longueuil
Suzanne Cormier	Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire / Arrondissement de Saint-Hubert
Nicole Saulnier	Réseau de transport Longueuil (RTL)
Jacques Archambault	Service du développement et de la concertation loisir, culture et vie communautaire
Georges Bertrand / Daniel Décary	Service du développement et de la concertation loisir, culture et vie communautaire Responsable de la démarche d'élaboration de la politique familiale
Denis Guérin	Conseiller au développement de la politique familiale

Représentants du milieu

Colette Bédard	Carrefour action municipale et famille
Gilles Blier	Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud
Agnès Gatignol	Société d'habitation du Québec
Suzanne Girard	Centraide du Grand Montréal
Diane Reed	Centre de santé et de services sociaux Champlain
Colette Larose	Commission scolaire Marie-Victorin
Brigitte Lépine	Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie
Denis Paquin	Centre de santé et de services sociaux du Vieux-Longueuil et de la Jemmerais Point de service Simonne Monet Chartrand

Représentants du milieu communautaire

Josée Beaudin	Initiative 1,2,3 Go! Longueuil-Ouest
Vesna Vésic	Maison internationale de la Rive-Sud
Michelle Tanguay	Maison de la famille Le Moyne
Jocelyne Caron	La maison Tremplin de Longueuil
Guy Lévesque	Maison la Virevolte
Chantale Servant	Maison de la famille La Parentr'aide

